

# BUDGET PRIMITIF 2024

SIGIDURS

Jean Claude GENIES  
COMITE SYNDICAL DU 20 MARS 2023

## SOMMAIRE

<b>1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET</b> .....	<b>2</b>
<b>1.1. Structure du budget</b> .....	<b>2</b>
<b>1.2. Niveaux d'épargne</b> .....	<b>5</b>
<b>2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1. Recettes de fonctionnement</b> .....	<b>7</b>
2.1.1. Les participations des EPCI et soutiens .....	7
2.1.3. Les recettes d'exploitation .....	7
2.1.4. Les autres recettes .....	8
<b>2.2. Dépenses de fonctionnement</b> .....	<b>9</b>
2.2.1. Prévention et sensibilisation .....	9
2.2.2. Collecte.....	10
2.2.3. Traitement et valorisation.....	11
2.2.4. Gestion de l'Administration générale.....	13
<b>3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>16</b>
<b>3.1. Dépenses d'investissement</b> .....	<b>16</b>
3.1.1. Dépenses par missions .....	17
<b>3.2. Financement de l'investissement</b> .....	<b>18</b>
3.3.1. Amortissements .....	18

## ANNEXES

# 1. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET

Le projet de BP 2024 s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées au Comité Syndicale du 29 janvier dernier. Ainsi,

- La **maîtrise** des **dépenses réelles** toute section confondue est maintenue avec une évolution significative à la baisse des dépenses à **- 8,73 %** par rapport aux crédits ouverts au budget 2023. De plus, malgré la succession des crises (sanitaire, économique) et tensions inflationniste (inflation 2024 prévisionnelle : +2,5%) réduisant nos marges de manœuvre sur nos dépenses de fonctionnement, ces dernières évoluent à la baisse de l'ordre de **-8 % soit - 5,7 M€** en 2024, tout en maintenant l'application des nouveaux taux de TGAP et l'inflation sur les révisions des prix contractuelle des marchés de prestation.
- Les **recettes** du Sigidurs sont prévues à la baisse cette année, avec la continuité d'un contexte d'**incertitude** sur les prix des ventes matières, le niveau de revente de la chaleur. De plus, le prix de l'électricité affiche une baisse non négligeable (- 2,1 M€) liée au contrat d'achat de l'énergie produit par le CVE avec Total Energie /Solvay. Puis, l'appel à participation des EPCI pour 2024 couvre **97%** de notre besoin de financement.
- **Le syndicat poursuit sa politique d'investissement maîtrisée sur le territoire avec un montant de dépenses, hors dette, de 8,24 M€** dont les priorités en termes d'investissement seront engagées au développement de nos équipements par des travaux d'améliorations techniques dont la couverture architecturale du CVE. Mais aussi la poursuite du projet Gonesse 2 et le déploiement de la collecte des Biodéchets par phase sur notre territoire.
- Malgré les efforts de gestion du Sigidurs lui permettant de maintenir une très **bonne capacité d'autofinancement** les années précédentes (excédent de trésorerie à **21,6 M€ début 2023**), le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui s'est déroulé fin 2023 a eu un impact sur le résultat de l'exercice 2023. En effet, l'intervention de la CRC nous a permis de corriger quelques irrégularités techniques comptable, ce qui expliquent le déficit de fonctionnement : ce résultat exceptionnel influencé par la CRC englobe 15 mois de facturations (septembre / novembre / décembre 2022 et les factures 2023, rattachements). A date, notre Trésorerie début 2024 s'élèverait à 8,6 M€. Cette année **aucun équilibre d'emprunt** sera inscrit au BP 2024 (dernier emprunt datant de 2012). Les ratios financiers 2023 auront une incidence sur l'affichage de notre bon niveau de solvabilité financière mais l'objectif essentiel pour 2024 est de retrouver des épargnes positives pour pouvoir emprunter dans de bonnes conditions dans les années à venir.

## 1.1. Structure du budget

Le budget primitif 2024 s'établit à **76,64 M€** en dépenses réelles et à **68 M€** en recettes réelles.

Le volume global du budget en intégrant les mouvements d'ordre s'élève à **80,94 M€** et se présente ainsi :

En M€		Mouvements réels	Mouvements d'ordres	Mouvements budgétaires
<b>Fonctionnement</b>	Recettes	65,30	4,00	69,29
	Dépenses	64,99	4,30	69,29
<b>Investissement</b>	Recettes	2,71	8,93	11,64
	Dépenses	11,64	0,00	11,64
<b>TOTAL</b>	<b>Recettes</b>	<b>68,00</b>	<b>12,93</b>	<b>80,94</b>
	<b>Dépenses</b>	<b>76,64</b>	<b>4,30</b>	<b>80,94</b>

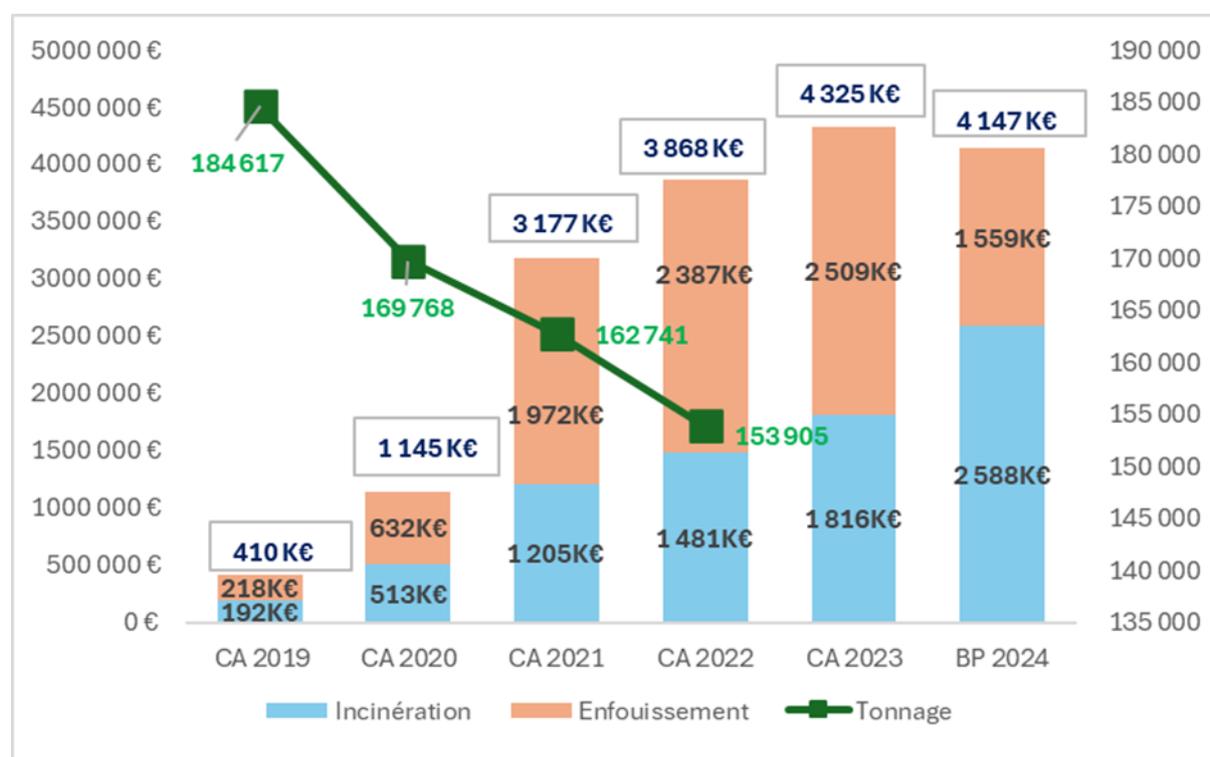
Les principales hypothèses retenues dans l'élaboration du budget sont les suivantes :

### a- La prise en compte de la loi de Finance 2019 avec la trajectoire de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Cette loi de Finance a accentué les efforts demandés aux collectivités en charge de la gestion des déchets ménagers sur la réduction des tonnages en enfouissement et incinération à travers cette taxe :

- Fiscalité sur l'enfouissement : **58 €** contre 51 € en 2023
- Fiscalité sur l'incinération : **14 €** contre 12 € en 2023

La hausse de ces fiscalités est inquiétante et impactera le devenir économique du Sigidurs. En effet, en 2023, le coût de cette taxe inscrit au budget est de **4,2 M€** :



Afin de piloter et maîtriser cette fiscalité plus prégnante voire handicapante au fil des années, plusieurs démarches ont été entreprises par notre syndicat et se poursuivent :

- La mise en place **d'un groupe de travail « réduction de l'enfouissement »** : les enjeux concernant ce groupe de travail sont d'une part, faire face à la problématique de la TGAP, et d'autre part, de veiller au respect de la hiérarchie des modes de traitement (privilégier le tri et la valorisation des matières, optimiser les dispositifs de collecte et la valorisation énergétique). Cette démarche engendrerait des économies non négligeables pour le syndicat. En effet, l'objectif pour 2023 a été de commencer par réduire l'enfouissement au niveau des OMr détournée (1000 tonnes maximum enfouis). Sur le mandat, l'objectif est d'atteindre – **15 000 tonnes**, ce qui générerait une économie de 975 K€ sur les finances du Sigidurs.
- La mise en place de **quotas sur les passages en déchèteries** : les tonnages des TVNI et TVI issues des déchèteries qui sont également impacté par cette augmentation de la TGAP pourront être davantage maîtrisés. En 2023, -46% de TVNI et -29 % de TVI collecté en déchèterie par rapport à 2022. Avec ce nouveau règlement, une diminution de 23% de la fréquentation et de 26% du tonnage global est constatée en 202, soit +2 M€ économisés sur le traitement.

**Les perspectives pour 2024 :**

- ✓ Atteindre 8 000 tonnes de TVNI à l'année : pour rappel, le cumul des tonnages de janvier à mars 2023 est de 8 500 tonnes
  - ✓ 62% de taux de valorisation matière estimé
  - ✓ Diminution de 42% sur le tonnage global 2023
  - ✓ Meilleur accompagnement des usagers
  - ✓ Disponibilité des bennes
  - ✓ Réflexion à poursuivre sur le plâtre (actuellement enfouis : en concertation avec le prestataire pour trouver des solutions de valorisation)
- Comme les années précédentes, afin de supporter financièrement l'impact de la hausse de cette taxe, le levier prix sur la filière traitement a été réévalué dans le calcul des contributions 2024 des EPCI.

**b- La prise en compte de 97% de taux de couverture des contributions EPCI sur le recensement de notre besoin de financement 2024**

Il est proposé de poursuivre encore cette année notre politique de solidarité envers nos adhérents engagée depuis le début du mandat. Ainsi, le maintien de l'appel à participation pour 2024 des EPCI avec un taux de couverture à 97 % : cela aura un impact sur notre fonds de roulement (9 M€ fin 2023) mais l'objectif essentiel reste de préserver une capacité d'autofinancement et afficher la bonne solvabilité financière du syndicat pour pouvoir emprunter dans de bonnes conditions le moment voulu.

Dans un contexte inflationniste et avec beaucoup d'incertitude notamment fiscale, garantir un service de qualité aux usagers reste primordial tout en protégeant le contribuable de cette hausse des bases fiscales entamé depuis 2 ans (+ 7,1 % en 2023 et +3,9 en 2024).

**c- Mise en place d'une comptabilité verte dans les comptes d'investissement**

Dans le sillage de ce qu'il s'impose, le gouvernement a retenu un amendement proposé au PLF 2024 pour introduire la comptabilité verte dans le budget des collectivités de plus de 3500 habitants. Ainsi, pour 2024, une classification de nos dépenses d'investissement a été effectuée.

## 1.2. Niveaux d'épargne

Une hausse des recettes de fonctionnement prévue au BP 2024 combiné avec une baisse plus conséquente des dépenses de fonctionnement engendre une hausse de l'épargne brute par rapport aux CA 2023.

En M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
<b>Epargne brute</b>	<b>6,17</b>	<b>3,65</b>	<b>-5,91</b>	<b>1,50</b>

*\* hors excédent de fonctionnement reporté*

Le niveau d'épargne brute permet de couvrir les dotations aux amortissements mais aussi de se passer du recours à l'emprunt pour financer les investissements prévus.

En 2024, en complément des ressources propres, le financement des investissements, au regard de l'estimation des réalisations des dépenses d'investissement hors dette, pourrait être assuré par une épargne brute à hauteur de 1,5 M€ (avec l'hypothèse de 100% exécution du budget). **Aucun besoin d'emprunt d'équilibre est mis en exergue en 2024 à date mais il est possible qu'on sollicite des établissements bancaires en fin d'année si besoin.**

En 2024, l'encours est estimé à **30 M€**. Ainsi, la capacité de désendettement en 2024 est négative (-3,5 ans) car l'épargne nette est négative.

Le montant moyen des annuités de remboursement est de **4,5 M€** soit 1,2 M€ d'intérêts et 3,3 M€ de remboursement du capital de la dette.

Avec ces niveaux d'épargne, le Sigidurs a su maintenir une santé financière au-dessus de la moyenne des indicateurs de référence depuis le début du mandat à l'exception de l'année 2023 qui est justifié par l'intervention de la CRC et nécessité des régularisations (principalement la comptabilisation sur 15 mois pour l'exercice 2023 et l'effet des rattachements (+4 M€) :

Indicateurs de référence	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dégager une épargne nette <b>positive</b> <sup>1</sup>	-76 K€	2,4 M€	3,1 M€	1,3 M€	-9,2 M€	-1,9 M€
Maintenir à terme une capacité de désendettement inférieure à <b>12 années</b> , afin d'écarter tout risque d'insolvabilité future <sup>2</sup>	15,3 ans	7,8 ans	7,5 ans	7,7 ans	-5,34 ans	-3,5 ans
Un taux d'épargne brute > <b>8%</b> <sup>3</sup>	5 %	11 %	9 %	8 %	-9 %	2%

Pour 2024, les ratios financiers sont négatifs (recettes d'exploitations en baisse, 97% taux de couverture des contributions EPCI) mais l'objectif est de retrouver une épargne nette positive lors de l'exercice de clôture 2024. Un pilotage de l'exécution de nos dépenses et du recouvrement de nos recettes sera renforcé notamment avec les revues de gestions prévues fin T2 et T3.

<sup>1</sup> Epargne nette = Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement (dont charges financières) - Remboursement en capital de l'emprunt capacité de financement dégagé par le budget de fonctionnement disponible pour financer tout ou partie des dépenses d'investissement. Ratio de solvabilité annuelle.

<sup>2</sup> Capacité de désendettement = rapport, exprimée en années, entre le stock de dettes au 31 décembre de l'année N et l'épargne brute (Recettes réelles de fonctionnement - Dépenses réelles de fonctionnement). Mesure la durée théorique de remboursement de l'intégralité de la dette de la collectivité par l'intermédiaire de ses ressources courantes. Ratio de solvabilité pluriannuelle.

<sup>3</sup> Taux d'épargne brute = Épargne brute / Recettes réelles de fonctionnement. Mesure la solidité de la gestion du budget de fonctionnement. Ratio d'épargne.



## 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 2.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **65,30 M€** contre 61,95 M€ au BP 2023 hors excédent reporté de 3,99 M€.

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Participation des EPCI et soutiens	47,32	47,42	49,67	2,34	4,95%
Recettes d'exploitations	13,26	11,47	11,85	-1,40	-10,59%
Autres	1,37	2,24	3,77	2,40	175,22%
<b>TOTAL</b>	<b>61,95</b>	<b>61,14</b>	<b>65,29</b>	<b>3,34</b>	<b>5,39%</b>

#### 2.1.1. Les participations des EPCI et soutiens

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Participation des EPCI	43,99	43,99	46,08	2,08	4,74%
Soutiens	3,33	3,43	3,59	0,26	7,77%
Subventions	0,00	0	0,00	0,00	
<b>TOTAL</b>	<b>47,32</b>	<b>47,42</b>	<b>49,67</b>	<b>2,34</b>	<b>4,95%</b>

#### **FOCUS sur les participations 2024 : 46,08 M€**

Chaque année, lors de la préparation budgétaire du Sigidurs, le budget primitif est évalué par service, hors montant des participations à appeler auprès des collectivités adhérentes. L'écart entre les recettes et les dépenses prévues fait apparaître un besoin de financement. Ce dernier est compensé par le montant des participations à appeler, défini dans les statuts du Sigidurs.

TRAITEMENT	Participations 2024	Participations 2023	Evolution 2024 / 2023	
CARPF	<b>18 388 513</b>	18 267 726	120 787	0,66%
CARPF 95	15 028 413	15 019 096	9 317	0,06%
CARPF 77	3 360 100	3 248 630	111 470	3,43%
CAPV	<b>2 339 140</b>	2 332 487	6 653	0,29%
C3PF	<b>449 318</b>	447 802	1 516	0,34%
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>21 176 971</b>	<b>21 048 015</b>	<b>128 956</b>	<b>0,61%</b>

COLLECTE	Participations 2024	Participations 2023	Evolution	
CARPF	21 403 709	19 649 958	1 753 751	8,92%
CAPV	2 888 054	2 721 746	166 308	6,11%
C3PF	606 266	570 881	35 385	6,20%
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>24 898 029</b>	<b>22 942 585</b>	<b>1 955 444</b>	<b>8,52%</b>

TRAITEMENT + COLLECTE	Participations 2024	Participations 2023	Evolution	
CARPF	<b>39 792 222</b>	37 917 684	1 874 538	4,94%
CAPV	<b>5 227 194</b>	5 054 233	172 961	3,42%
C3PF	<b>1 055 584</b>	1 018 683	36 901	3,62%
<b>PARTICIPATIONS TOTALES</b>	<b>46 075 000</b>	<b>43 990 600</b>	<b>2 084 400</b>	<b>4,74%</b>

Les recettes en provenance de la participation des EPCI pour 2024 s'établirait à **46,08 M€** et donc prévue en hausse de **+ 4,95 %** soit **+ 2,08 M€**.

en K€	2020	2021	2022	2023	2024
<b>CARPF</b>	34 088	35 302	37 012	37 918	39 792
<b>CAPV</b>	4 628	4 528	4 936	5 054	5 227
<b>C3PF</b>	950	966	998	1 019	1 055
<b>CONTRIBUTION TOTALES</b>	<b>39 666</b>	<b>40 796</b>	<b>42 945</b>	<b>43 993</b>	<b>46 075</b>
<b>Evolution annuelle</b>	<b>0,47%</b>	<b>2,85%</b>	<b>5,27%</b>	<b>2,44%</b>	<b>4,73%</b>
<b>Nb habitant</b>	<b>412 176</b>	<b>414 570</b>	<b>417 908</b>	<b>418 711</b>	<b>421 360</b>
<b>€/ habitants</b>	<b>96,24 €</b>	<b>98,41 €</b>	<b>102,76 €</b>	<b>105,07 €</b>	<b>109,35 €</b>

### **FOCUS sur les soutiens et subventions 2024 : 3,59 M€**

Les soutiens Citéo emballages, papier et verre évoluent à la hausse soit **+8,51 %** (+ 240 K€) par rapport au BP 2023.

Les soutiens pour les déchèteries (Eco Mobilier, Eco DDS, OCAD3E) sont prévus à la baisse de l'ordre de **- 15 K€**.

Concernant les subventions, celles-ci concernent l'étude Biodéchets : en provenance de l'Ademe et du Conseil Régional d'Ile de France (331 K€). Mais également des subventions sur l'étude des biodéchets s'élevant au total à **72 K€**.

### **2.1.2. Les recettes d'exploitations**

En K€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
<b>Apport</b>	1 500,00	328,04	1 255,08	-244,92	-16,33%
<b>Biodechets</b>	0,00	0,00	72,00	72,00	#DIV/0!
<b>Conventions</b>	231,76	183,06	110,00	-121,76	-52,54%
<b>Electrique</b>	2 522,00	3 377,48	1 855,08	-666,92	-26,44%
<b>Tiers</b>	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00%
<b>Thermique</b>	6 000,00	5 403,23	5 750,00	-250,00	-4,17%
<b>Vente</b>	2 604,48	2 182,24	2 202,21	-402,27	-15,45%
<b>Autres</b>	0,00	0,00	210,00	210,00	#DIV/0!
<b>TOTAL</b>	<b>13 258,24</b>	<b>11 474,05</b>	<b>11 854,37</b>	<b>-1 403,87</b>	<b>-10,59%</b>

Les recettes d'exploitation seront en nette baisse de **- 1,40 M€** avec comme principales variations avec le BP 2023 :

- Les produit de vente d'électricité à **- 666 K€** (- 26 %)
- Les produits de vente matières à **- 402 K€** (- 15%)

### **2.1.3. Les autres recettes**

Les « autres recettes » sont évaluées à **3,3 M€**. Elles comprennent notamment :

- Le produit exceptionnel que le Sigidurs pourrait percevoir au S1 en complément des contributions par la CARPF : **3 M€**
- le remboursement sur rémunération du personnel : **200 K€**
- des ressources par le rachat des bacs sont estimés à **10 K€**

## 2.2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement qui s'élèvent à **64,99 M€** en 2024, se répartissent de la manière suivante :

**Dépenses de fonctionnement par mission (en M€, masse salariale répartie par mission) :**

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Prévention et sensibilisation	0,58	0,43	0,62	0,04	7,09%
Collecte	26,03	26,91	25,43	-0,59	-2,28%
Traitement et valorisation	39,88	37,32	33,46	-6,42	-16,10%
Gestion administration générale	4,20	2,71	5,48	1,28	30,53%
<b>TOTAL</b>	<b>69,07</b>	<b>67,38</b>	<b>64,99</b>	<b>-4,07</b>	<b>-5,90%</b>

Les prévisions budgétaires 2024 s'appuient sur de nouvelles propositions permettant de limiter les dépenses de fonctionnement :

- Suppression, optimisation ou modernisation de dispositifs, permettant de financer des mesures nouvelles ;
- Ajustements techniques, quand cela était possible : transfert de dépenses de fonctionnement en section d'investissement.
- Une 2<sup>nd</sup> session d'arbitrage a été effectuée : des projets ont été suspendus afin de réduire davantage les dépenses de fonctionnement

Plus de **51 %** du budget du Sigidurs de fonctionnement est consacré aux missions de traitements et valorisation des déchets. **Ces dépenses sont en baisse de - 16,10 % (- 6,42 M€) entre le BP 2023 et le BP 2024.** Cela se justifie principalement par une baisse importante (- 5 M€) des dépenses d'exploitations des déchèteries avec le nouveau marché.

Concernant la collecte, le BP 2024 est marqué également par une baisse des dépenses de fonctionnement, qui est due principalement à la stabilisation des révisions des prix sur les tarifs forfaitaires des marchés d'exploitation. La compétence collecte représente **37 %** du budget de fonctionnement.

Par ailleurs, le syndicat affiche une légère hausse des dépenses sur la mission prévention et de l'administration général lié aux déploiements de la collecte et traitement des biodéchets. Les efforts de maîtrise des moyens de fonctionnement du Sigidurs sont maintenus avec des dépenses de masse salariale (4,75 M€) en augmentation de 7 % au regard du BP 2023.

La présentation chiffrée du BP 2024 est effectuée au regard des BP 2023 conformément aux documents budgétaires réglementaires. Toutefois, l'exercice d'élaboration du BP 2024 a été conduit afin de rapprocher la prévision budgétaire du montant prévisionnel du compte administratif 2023, dans le cadre de l'objectif de maîtrise et sincérité des dépenses.

### 2.2.1. Pôle Prévention et Sensibilisation

Les dépenses liées à la prévention ont pour objectif de faire baisser la production de déchets par habitant et d'améliorer le tri des déchets.

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Communication	0,09	0,00	0,10	0,01	12,91%
Prévention / Sensibilisation	0,41	0,25	0,44	0,03	7,25%
<b>TOTAL</b>	<b>0,50</b>	<b>0,25</b>	<b>0,54</b>	<b>0,04</b>	<b>8,24%</b>
Masse salariale	0,08	0,18	0,08	0,00	0,00%
<b>TOTAL avec MS</b>	<b>0,58</b>	<b>0,43</b>	<b>0,62</b>	<b>0,04</b>	<b>7,09%</b>

Les crédits consacrés à la mission prévention et sensibilisation hors masse salariale au BP 2024 (**0,54 M€**) sont en légère augmentation par rapport aux BP 2023 (+40 K€, soit + 8,24 %) : engendré par la collecte des biodéchets.

Ils concernent principalement le broyage, le compostage, les dépenses pour les évènements tels que les jardins durables, les colloques, les interventions de sensibilisations auprès des scolaires.

Le déploiement de la collecte et traitement des biodéchets en 2024 engendre une hausse des coûts de la communication (+ 10K€).

## 2.2.2. Pôle Collecte

La collecte des ordures ménagères s'effectue par l'intermédiaire de bacs et de bornes, selon les fréquences de collecte définie dans le calendrier. Des collectes exceptionnelles sont également réalisées lors d'évènements tels qu'une brocante.

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
<b>Collecte</b>	20,36	22,19	22,02	1,66	8,15%
<b>Centres Techniques Municipaux</b>	0,93	0,87	1,03	0,10	10,49%
<b>Etudes et Gestion des bacs</b>	0,90	0,37	0,51	-0,39	-43,21%
<b>Régie</b>	0,09	0,20	0,18	0,09	0,00%
<b>Fonctions supports</b>	2,56	1,99	0,50	-2,06	-80,42%
<b>TOTAL</b>	<b>24,84</b>	<b>25,61</b>	<b>24,25</b>	<b>-0,59</b>	<b>-2,39%</b>
Masse salariale	1,19	1,30	1,19	0,00	0,00%
<b>TOTAL avec MS</b>	<b>26,03</b>	<b>26,91</b>	<b>25,43</b>	<b>-0,59</b>	<b>-2,28%</b>

Les crédits consacrés à cette mission portent principalement sur les marchés de collecte en porte à porte et sur les apports volontaires.

Les dépenses des centres techniques municipaux correspondent aux contrats de collecte qui comprennent le transport des déchets de balayage, du tout-venant non incinérable (TVNI) et du tout-venant incinérable (TVI) ainsi que les pneus, les OM des corbeilles de rue, les métaux, les gravats, les déchets végétaux et les cartons. Les déchets dangereux sont également présents dans les dépenses de fonctionnement.

Concernant les dépenses des fonctions supports, nous retrouvons le coût des calendriers, des campagnes, des imprimés.

Pour 2024, le budget global de la collecte est en hausse de **+ 1,6 M€** soit **+ 8,15 %**. Cette hausse est principalement liée :

- Une hypothèse de révision des prix comprenant un coefficient de 1,30 pour 2024 (basé sur l'historique 2023 + l'indice du moniteur nov 2023) ;
- Un comparatif effectué avec le budget 2023 basé sur une révision des prix sous-estimée ;
- L'ajout d'une ligne budgétaire pour réaliser l'expérimentation de collecte des biodéchets pour un montant de 108 000 euros TTC ;
- La mise en place de bennes supplémentaires pour finaliser les tournées des encombrants sur les villes de Villeparisis, Mitry-Mory et Claye Souilly
- Une augmentation des collectes exceptionnelles du fait de la reprise à la normale des évènementiels et de l'intégration de collectes spécifiques dans le cadre de campagnes de caractérisation pour le service animation-prévention ;
- Estimation du budget relatif à la collecte en bornes sur la base des tonnages collectés en 2023 (en hausse) et en y intégrant 10% des futurs projets d'implantation en bornes (2024)

- Maintien des lignes budgétaires relatives aux intéressements des collecteurs sur le marché nord et sud ;
- Intégration dans le budget d'un montant de 40 000 euros TTC pour l'AMO qui va suivre la procédure dans le cadre du renouvellement du marché de collecte

Concernant l'étude et gestion des bornes, le budget est prévu à la baisse justifiée sur une base des tonnages collectés en 2023 (en baisse) et la suspension de certains futurs projets d'implantation en bornes lors de la 2eme session d'arbitrage (2024).

Les dépenses de fonctionnement pour les services techniques sont prévues à la hausse en 2024 soit +10 K€ par rapport à 2023. En effet, cela s'explique par plusieurs raisons :

- les tarifs du nouveau marché de collecte et de transport des bennes des services techniques attribué cette année (23COL001), plus élevés que le précédent marché (18COL001) ;
- les flux tout-venant et balayage de rues qui représentent les tonnages les plus importants et qui sont ceux dont les prix au BPU sont les plus élevés.
- la prévision d'une révision des prix estimée à 15% en moyenne pour l'année 2024.

Toutefois, le recul sur la prestation ainsi que la compilation des tonnages sur plusieurs années a permis d'affiner au plus juste ce budget.

### 2.2.3. Pôle Traitement et Valorisation

Les crédits affectés à cette mission concernent principalement :

- le centre de valorisation énergétique ;
- le centre de tri ;
- les déchèteries ;
- les filières.

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
<b>Centre de valorisation énergétique</b>	17,50	18,22	15,67	-1,84	-10,48%
<b>Centre de tri</b>	3,87	3,90	3,53	-0,34	-8,89%
<b>Déchèteries</b>	12,49	10,26	7,38	-5,11	-40,92%
<b>Filières</b>	4,89	3,33	5,62	0,72	14,76%
<b>TOTAL</b>	<b>38,76</b>	<b>35,70</b>	<b>32,19</b>	<b>-6,57</b>	<b>-16,95%</b>
Masse salariale	1,12	1,62	1,27	0,15	13,21%
<b>TOTAL avec MS</b>	<b>39,88</b>	<b>37,32</b>	<b>33,46</b>	<b>-6,42</b>	<b>-16,10%</b>

Les crédits inscrits au budget primitif 2024 pour cette mission hors masse salariale s'élèvent à **32,19 M€**, en baisse de - 6,42 M€ (- 16,95 %) par rapport aux BP 2023 malgré de l'impact financier de la TGAP, de la hausse contractuelle des révisions de prix. Cette baisse résulte principalement du budget déchèterie : **-5 M€** (nouveau marché d'exploitation, mise en place d'un nouveau règlement).

#### Centre de valorisation énergétique

Il permet de traiter les ordures ménagères résiduelles issues des collectivités adhérentes, d'une collectivité cliente, ainsi que les refus de tri issus du centre de tri et du tri des encombrants.

Le CVE a été exploité et entretenu depuis 2013 par la société Saren SNC (coentreprise Veolia/Idex environnement) dans le cadre d'un marché d'exploitation d'une durée maximale de 10 ans avec une date de fin prévue au 31 mai 2023. Le nouveau marché a été attribué à Véolia / Hestia. La durée du marché est de huit ans à compter du démarrage effectif des prestations, reconductible deux fois un an

Les grands enjeux auxquels fera face cette installation dans les prochaines années sont : son maintien au niveau de conformité considérant l'évolution réglementaire, la préservation des structures, qui sera améliorée avec l'habillage architectural, et l'optimisation de la valorisation énergétique.

Les dépenses de fonctionnement estimées pour le BP 2024 pour le CVE baisse de **- 10,48 %** par rapport au BP 2023, malgré plusieurs variables :

- ✓ L'inflation des prix, en particulier le prix des carburants, qui impacte la révision contractuelle des prix, et les prix proposés pour les renouvellements de marchés. Les prix unitaires de traitement des Omr et sous-produits subissent ainsi une hausse de plus de 14%.
- ✓ Le nouveau marché d'exploitation du CVE, dont le coût d'exploitation augmente de manière limitée (+ 3%). La révision des prix en cours d'année induit une incertitude supplémentaire.
- ✓ La hausse de la TGAP de 12 à 14€/HT/t pour l'incinération, de 51 à 58€/HT/t pour l'enfouissement, engendrera un surcoût de 342 000 € pour la gestion des ordures ménagères.

Les quantités de déchets à traiter pour le budget CVE sont dans la continuité des années précédentes, et devraient revenir à un niveau nominal, après une année 2023 très impactée par la mauvaise disponibilité du CVE.

La prévision de tonnage traité pour 2024 de 170 000 tonnes est répartie comme suit :

- 125 000 tonnes d'OMr provenant de la totalité du territoire du Sigidurs ;
- 12 000 tonnes de déchets extérieurs ;
- 17 000 tonnes d'encombrants incinérable (Refus de tri encombrants) ;
- 6 600 tonnes de refus de tri (CDT) ;
- 7 500 tonnes issues de déchets d'activités et autres déchets apportés par l'exploitant HESTIA.

Les autres tonnages prévisionnels à prendre en charge se répartissent ainsi :

- REFIOM 4 500 tonnes ;
- Mâchefers 30 000 tonnes ;
- Tonnages détournés 3 000 tonnes.

## Centre de tri

---

Le centre de tri du Sigidurs, situé à Sarcelles, assure le traitement des emballages et des papiers graphiques collectés en mélange. Il permet également de regrouper les collectes du verre issues des bornes du territoire.

L'année 2023 a été marquée par la consolidation des prestations de SEPUR à l'exploitation du Centre de tri. Concernant les capacités et le débit de chaîne, le bon niveau de performances a eu pour conséquence de pourvoir, malgré plusieurs perturbations d'alimentation électrique, traiter l'intégralité du gisement au Centre de tri du Sigidurs, sans recourir à des centres extérieurs.

Les quantités de déchets de collecte sélective à traiter sont en légère baisse en 2023 (-2,7%), dans la lignée de l'évolution engagée l'an précédent. Concernant le verre, la tendance est également à une légère baisse (-2%). Le gisement de cartons issu des déchèteries est également en légère baisse, en lien avec l'application du nouveau règlement d'accès.

La prévision de tonnage pour le centre de tri en 2024, tenant compte d'une augmentation liée aux projets de renfort de dotation soutenus par CITEO dans le cadre du dernier Appel à projet, est répartie comme suit :

- 18 600 tonnes d'emballages et papiers
- 4 600 tonnes d'emballages en verre
- 290 tonnes de cartons provenant des déchèteries

## Déchèteries

Le Sigidurs dispose d'un réseau de 6 déchèteries. Les premiers équipements, situés sur les communes de Bouqueval, Gonesse et Sarcelles sont ouverts depuis 2008.

La déchèterie située à Louvres est ouverte depuis le 1er mars 2013.

Depuis le 1er septembre 2019, le Sigidurs a repris l'exploitation des déchèteries situées sur les communes de Dammartin-en-Goële et Mitry-Mory qui appartenaient au Smitom Nord Seine-et-Marne et qui sont désormais sur le territoire du Sigidurs

Pour gérer son réseau de déchèterie, le Sigidurs a contracté plusieurs marchés ayant pour objet l'exploitation et l'évacuation des déchets réceptionnés vers des sites de valorisation et traitement des déchets.

Pour compléter ce dispositif, le Sigidurs a signé des conventions avec les syndicats suivants :

- Tri-Or pour l'utilisation de sa déchèterie située sur la commune de Viarmes, pour les particuliers de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France ;

- Syndicat Mixte Départemental de l'Oise (SMDO), pour l'utilisation de la déchèterie située sur la commune de Plailly, pour les particuliers des communes de Saint- Witz, Survilliers, Mauregard, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux et Othis.

- Syndicat Emeraude pour l'utilisation de la déchèterie de Sarcelles par les habitants de Deuil-la-Barre, Enghien-les Bains, Groslay, Montmagny, Montmorency et Soisy-sous-Montmorency.

- Syndicat Smitom 77 pour l'utilisation des déchèteries de Dammartin-en-Goële et de Mitry-Mory par les habitants de 20 communes de la Communauté de Communes Plaines et Monts de France.

Les déchèteries sont réservées aux particuliers résidant sur les communes des collectivités adhérentes au Sigidurs.

Les services techniques communaux, les services publics et les associations situés sur le territoire du syndicat sont également acceptés dans les déchèteries du Sigidurs. Les modalités d'accueil de ces usagers sont définies par des règlements intérieurs distincts.

### **Bilan 2023 :**

Au cours de l'année 2023, malgré un premier semestre qui était encore marqué par une hausse des tonnages, les quantités de déchets accueillies en déchèteries ont très fortement baissé, grâce à la mise en place du nouveau règlement instaurant un quota de passages le 1er juillet.

Si le bilan précis est encore en consolidation, plusieurs tendances sont à noter. Le tonnage total est en baisse de 26% en comparaison à l'année 2022. Cette baisse est même de 45% pour le flux du tout-venant non valorisable.

L'activité a globalement baissé, permettant d'atteindre de très bonnes performances de tri. Le taux de valorisation est passé de 45 à 65% sur l'ensemble du réseau.

Des prestations de sensibilisation, à hauteur de 70 000€ ont été réalisées sur les différentes déchèteries pour faciliter la compréhension du nouveau règlement et accompagner les gardiens face à quelques usagers mécontents. On peut rappeler que le problème de la situation prévalente était la fréquentation abusive de faux particuliers déversant des déchets d'activité. Ce phénomène n'est plus rencontré.

Quelques autres évolutions ont contribué à l'amélioration des performances, comme le développement de la collecte du plâtre, la mise en place des collectes de déchets dangereux sur Dammartin, et le fonctionnement en année pleine des collectes de mobilier sur la totalité du réseau.

L'année 2024 cumule plusieurs évolutions.

Le tonnage accueilli sur les déchèteries pour 2024 est estimé en baisse globale de 48% par rapport à 2022, avec une baisse plus marquée sur les flux tout venant. Cette baisse d'activité a conduit les exploitants à solliciter une révision des tarifs, qui est en cours d'examen.

La filière REP des déchets du bâtiment, dont la mise en place effective semble encore retardée, devrait permettre de prendre en charge une partie du flux plâtre.

Concernant le traitement des déchets non valorisables, la TGAP applicable passe de 51 à 58€ HT par tonne en 2024.

Pour ce qui concerne le traitement des déchets tout venant valorisables, un nouveau marché démarre dès janvier 2024, il permettra de résoudre les problèmes d'exutoire pour les refus à incinérer et d'augmenter le taux de recyclage.

L'évacuation et le traitement des bouteilles de gaz, continue de se faire à un niveau très important, nécessitera un budget de 160k€ pour l'année à venir. Le marché de prestations d'évacuation et de traitement doit être renouvelé en juin 2024.

Au global, pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le budget prévisionnel comporte une baisse exceptionnelle de 5M€.

## Les filières

---

L'année 2023 est marquée pour l'antenne filières par une évolution contrastée suivant les flux.

Les tonnages de déchets végétaux collectés en porte à porte et en CTM sont en hausse (+13%), la sécheresse de l'an passé n'ayant pas été constatée en 2023.

Les tonnages d'encombrants et déchets assimilés sont en légère baisse, malgré le développement des collectes en CTM et l'application du nouveau règlement des déchèteries qui aurait pu entraîner un report de tonnages.

La collecte et le traitement des bouteilles de gaz ont largement dépassé les estimations, en raison de la prolifération des bouteilles de protoxyde d'azote. Plus de 7 000 cartouches de ce type ont été récupérées via les CTM cette année.

La filière de traitement des encombrants et tout-venant a cette année encore rencontré des problèmes, car la capacité de valorisation énergétique s'est trouvée largement réduite en raison des problèmes de fonctionnement du CVE. Au lieu de 17 000 tonnes estimées, seulement 13 500 tonnes devaient être valorisées en 2023 au CVE du Sigidurs. Afin de limiter le recours à l'enfouissement, près de 1 600 tonnes ont été traitées dans les usines du Sycotom dans le cadre de la convention de collaboration. Malheureusement le reste des tonnages a dû être enfoui.

L'année 2024 cumule plusieurs évolutions qui vont impacter le besoin de financement.

L'inflation reste maîtrisée, elle se retrouve dans les révisions de prix des marchés qui devraient évoluer autour d'1%.

La dernière consultation pour le traitement des déchets encombrants a pu être attribué avec des objectifs rehaussés de valorisation matière. Le surcoût de prestation, lié aux prestations de tri plus poussées, permettra de limiter l'exposition aux hausses de TGAP et de résoudre le problème de capacités d'incinération.

La TGAP sur l'enfouissement passe de 51 à 58€HT par tonne pour la majorité des flux éliminés (63€/t pour le plâtre). Considérant les hausses de performance de tri attendues qui pourront abaisser le tonnage enfouis, le montant total de TGAP sera en légère baisse.

La prévision des principaux tonnages en 2024 est répartie comme suit :

- 10 000 tonnes d'encombrants en porte à porte

- 9 000 tonnes de tout venant issu des CTM
- 15 000 tonnes de déchets végétaux en porte à porte
- 1 700 tonnes de déchets végétaux issu des CTM

L'année 2024 sera marquée par les renouvellements de marchés au 2e semestre :

- Le marché de collecte et traitement des corps creux sous pressions, représentant un coût de traitement de 200 000 € à l'année, doit être renouvelé d'ici au 30 juin.
- Le marché de collecte et traitement des DDS arrive également à échéance fin 2024

La collecte séparée des biodéchets représente un coût de traitement estimé à 20 000 €.

## 2.2.4. Pôle gestion de l'Administration générale

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Ressources humaines	0,34	0,46	0,40	0,05	15,39%
Communications	0,06	0,05	0,06	0,00	4,51%
Finances	0,78	0,44	1,53	0,75	95,59%
Informatique	0,43	0,33	0,76	0,32	73,87%
Affaires juridiques	0,25	0,20	0,19	-0,06	-22,94%
Techniques	0,25	0,19	0,28	0,03	11,02%
Autres	0,12	0,05	0,16	0,04	33,42%
<b>TOTAL</b>	<b>2,24</b>	<b>1,71</b>	<b>3,38</b>	<b>1,13</b>	<b>50,55%</b>
Masse salariale	1,95	1,09	2,10	0,15	7,56%
<b>TOTAL avec MS</b>	<b>4,20</b>	<b>2,80</b>	<b>5,48</b>	<b>1,28</b>	<b>30,53%</b>

Les dépenses de personnel ont été présentées dans chacune des missions précédentes. Une vision consolidée de la masse salariale figure ci-après.

La mission gestion de l'administration générale concerne plus spécifiquement les fonctions supports et les services assurant le fonctionnement du Comité Syndical (Direction Générale des Services, élus).

### Ressources humaines

Les charges annexes de personnel (couverture médicale, sociale et des risques professionnels des agents, emploi, formation et frais de déplacement) s'élèvent à 340 K€, soit - 1 K€ (- 3,47 %), avec notamment :

- 300 K€ de dépenses relatives à la couverture sociale et médicale des agents (stables), comprenant notamment les chèques restaurants (180 K€), la participation au CNAS (20 K€), et la mutuelle (7 K€) ;
- 40 K€ consacré à la formation avec le renforcement du plan de formation notamment pour les agents concernés par des métiers spécifiques nécessitant une mise à niveau chaque année.
- 15 K€ pour les frais de déplacements professionnels, en augmentation de 3K€ (soit +60,00%) compte tenu d'une reprise de l'activité en évènementiels sur la compétence prévention, après une baisse en 2021 dû au contexte de crise sanitaire ;
- 10 K€ consacré à l'emploi, en diminution de - 10 K€ par rapport aux BP 2023, qui s'explique par une réduction des dépenses liés au cabinet de recrutement.
- Le maintien des nouveaux dispositifs figurant dans le budget RH en 2023 : des prestations de services en vue d'améliorer la qualité de vie au travail (5 K€).

### Vision consolidée de la masse salariale du Sigidurs au budget :

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
<b>Masse salariale (hors élus)</b>	<b>4,34</b>	<b>4,18</b>	<b>4,64</b>	<b>0,30</b>	<b>6,80%</b>
Dont mission prévention	0,08	0,18	0,08	0,00	0,00%
Dont mission collecte	1,19	1,30	1,19	0,00	0,00%
Dont mission traitement	1,12	1,62	1,27	0,15	13,21%
Dont gestion AG	1,95	1,09	2,10	0,15	7,56%
<b>Masse salariale élus</b>	<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	<b>0,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL MASSE SALARIALE</b>	<b>4,47</b>	<b>4,30</b>	<b>4,76</b>	<b>0,30</b>	<b>6,61%</b>

Sur l'ensemble du syndicat, **les dépenses relatives aux traitements et charges (masse salariale) augmentent de + 300 K€ (+ 6,80 %) par rapport aux BP 2023 avec :**

Au cours de l'année 2023, le budget du personnel est fortement impacté par :

- ✓ les revalorisations indiciaires (2 au cours de l'année (janvier et juillet 2023) soient, 30 € en moyenne par agent),
- ✓ les IHTS : divers événements et opérations de renforts (DTV et RU)

- ✓ les divers recrutements : 1 chargée de mission Jardins durables, 1 Gestionnaire juridique et administrative, 2 CQC, 2 CRU, 1 gestionnaire comptable, 1 chargé de mission déchèterie, 3 stagiaires école, 1 agent remplaçant à la DTV (congé maternité) ;

Les dépenses de personnel 2024 intègrent les évolutions suivantes :

- un effet volume : les recrutements suivants sont également à prévoir en 2024 :
  - Directeur(trice) des Affaires Juridiques (46 k€) ;
  - Photographe / vidéaste (26-30 K€) ;
  - 1 technicien informatique (30 K€) ;
  - 1 chargé(e) de sensibilisation Jeunes publics (26 – 30 k€)
  - 1 Responsable RU (30 k€) ;
  - 1 CRU (26 k€)

Ces recrutements représentent une enveloppe d'environ 192 k€ annuels.

Aussi, les enveloppes suivantes sont également à prévoir au BP 2024 :

- ✓ Forfait Mobilité Durable – (1 400 € versés en 2023) ;
- ✓ Indemnité télétravail (14 952.96 € versés en 2023) ;
- ✓ Indemnité GIPA (1 477.38 € versés en 2022) ;
- ✓ Prime pouvoir d'achat (avant juin 2024)

Cette augmentation est notamment liée à la valeur du point d'indice passée de 4.85€ à 4.92€, et à la dotation de 5 points majorés à compter du 1er janvier 2024 impactant l'ensemble des agents de la Fonction Publique toutes catégories confondues. Aussi, il y a lieu de préciser que l'augmentation du SMIC aura un impact sur la rémunération des agents de catégorie C.

- un effet GVT estimé à 2% et la poursuite de la mise en place du CIA (le montant plafond a été revalorisé à 1 100€ en 2023) suite à la refonte du RIFSEEP.

La campagne de revalorisation salariale 2024 est également prise en compte dans le budget de la masse salariale.

Engagée sur la maîtrise de ses dépenses de personnel, le Sigidurs souhaite poursuivre une politique active au profit de la carrière des agents par la mise en place de nouveaux dispositifs tels que la poursuite de la GPEC, un plan de formation et des prestations améliorant la qualité de vie au travail.

## **Systemes d'information**

Les dépenses de fonctionnement informatiques 2024 s'élèvent à **760 K€**, soit une hausse de + 73 % (+ 300 K€) par rapport aux BP 2023 lié principalement au coût du nouveau PGI, avec :

- 490 K€ dédiés aux prestations (ATS/RGPD/ KERLOG/ NOUVEAU PGI)
- 155 K€ consacrés au fonctionnement du matériel informatique, aux télécommunications et à l'infrastructure réseau.
- 100 K€ pour le maintien des logiciels

## Moyens de fonctionnement

---

Les dépenses 2024 relatives aux frais généraux pour le fonctionnement des services du syndicat s'élèvent à **549 K€**, en augmentation de + 15 K€ par rapport aux BP 2023 :

- 380 K€ portent sur les dépenses de fonctionnement des bâtiments (eau, électricité, gaz, chauffage, charges locatives ;
- 169 K€ sont dédiés aux moyens généraux dont :
  - o 19 K€ pour les moyens de fonctionnement courant des services (fournitures, petit matériel, papier, frais d'impression, gardiennage, nettoyage des locaux, ...)
  - o 144 K€ pour la flotte automobile notamment le carburant (60 K€)
  - o 6 K€ pour les EPI

## Ressources financières

---

**1,7 M€** sont consacrés aux « dépenses financières » du syndicat :

- les intérêts de la dette s'élèvent à 1,2 M€ en 2024 ;
- des provisions pour charges sont prévus à hauteur de 36 K€ ;
- les taxes pour les bâtiments sont de l'ordre de 220 K€ ;

### 3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

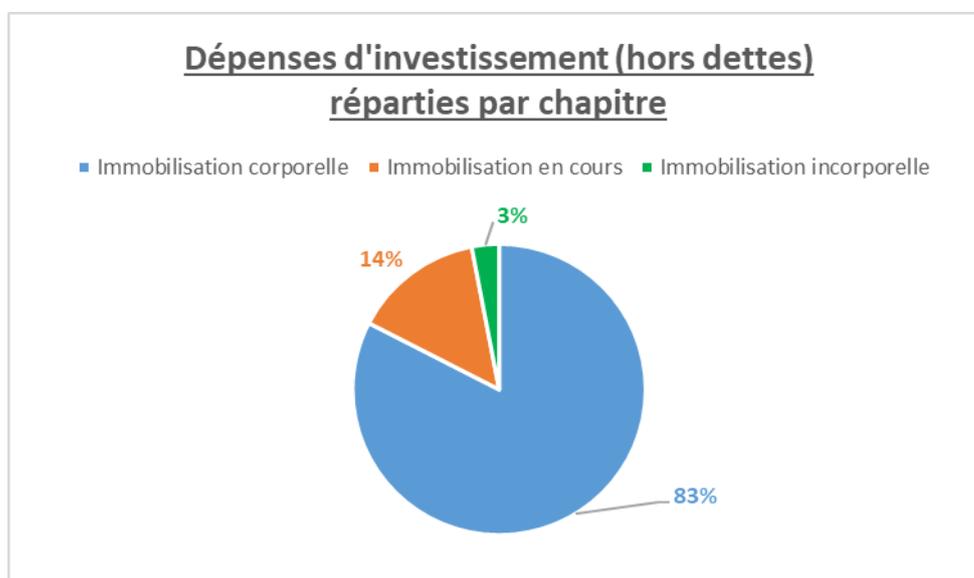
#### 3.1. Dépenses d'investissement 2024

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent au total à 11,64 M€ et 8,21 M€ hors remboursement de la dette.

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Dépenses d'équipement (hors dette)	10,46	3,98	8,21	-2,25	-21,49%
Remboursement de la dette	3,30	3,30	3,43	0,13	3,88%
<b>TOTAL</b>	<b>13,76</b>	<b>7,28</b>	<b>11,64</b>	<b>-2,12</b>	<b>-15,40%</b>

Une baisse des dépenses d'investissement brute a été prévue au BP 2024. En effet, cette diminution concerne principalement le montant budgété pour les dépenses d'équipement qui est de – 2,25 M€ en 2024.

Avec le passage à la nomenclature M57 en 2023, le chapitre 020 – Dépenses imprévues n'existe plus sur le plan comptable.



##### 3.1.1 Dépenses d'investissement par mission

En M€	BP 2023	CA 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Prévention et sensibilisation	0,37	0,00	0,21	-0,17	-44,79%
Collecte	4,07	1,92	3,14	-0,93	-22,83%
Traitement et valorisation	5,47	1,78	2,97	-2,50	-45,75%
Gestion administration générale	0,54	0,28	1,89	1,35	250,56%
<b>TOTAL</b>	<b>10,46</b>	<b>3,98</b>	<b>8,21</b>	<b>-2,25</b>	<b>-21,49%</b>

Le Sigidurs souhaite maintenir un **programme maîtrisé d'investissements**, avec **8,21 M€ proposés au BP 2024**.

Depuis 2023, 3 dépenses d'équipements sont déclinées en **autorisations de programme « Projets »** : Couverture CVE, Gonesse 2 et les Biodéchets.

Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voire la durée du mandat. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé. Leur durée de vie peut être revue en fonction de l'avancement des travaux.

## Prévention et sensibilisation

---

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est prévu à 210 K€ :

- Bioseaux : Il est prévu la distribution de bioseaux pour les potentiels 12 000 foyers concernés par la première phase de déploiement de la collecte des biodéchets en PAV. Les coûts de fournitures s'élèvent à 31 356 €, en regard des prix proposés dans le cadre du marché.
- La distribution des bioseaux s'accompagne de la mise à disposition de sacs kraft. Le dimensionnement prévoit la fourniture d'un kit de 100 sacs pour chacun des 12 000 foyers dans le périmètre de la première phase de déploiement, pour un prix de 77 760 €, en regard des prix proposés dans le cadre du marché.
- La politique de promotion du compostage individuel ou partagé doit monter en puissance pour permettre la mise à disposition de 1500 composteurs individuels supplémentaires et l'équipement de 20 à 30 nouveaux sites de compostage partagé sur tout le territoire. Ainsi, il est proposé de passer les fonds dédiés à ces investissements de 100 000 € à 150 000 €, pour l'année 2024.

## Collecte

---

Le syndicat prévoit de consacrer **3,14 M€** pour la compétence collecte au BP 2024, soit - 930 K€ par rapport aux BP 2023, avec les dispositifs suivants :

- 120 K€ pour les bacs destinés aux entreprises sur les ordures ménagères et la collecte sélective ;
- 1,6 M€ pour les bornes enterrées sur le marché de la collecte en apport volontaire ;
- 320 K € pour les bornes aérées ;
- 1,2 M€ pour les bacs des marchés de collecte en porte à porte.

## Traitement et valorisation

---

Des dépenses sont prévues au niveau du **centre de valorisation énergétique** : Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est estimé à 1,8 M€ réparti comme suit :

- Frais d'études habillage architectural (AMO) : 50 k€
- Maîtrise d'œuvre couverture architectural : 750 k€
- La mise en conformité liée au BREF incinération 450k€;
- Frais d'études projet hydrogène : 35 k€
- Travaux insonorisation CVE : 380 k€
- Complément de stock de pièces détachées : 100 k€
- Mise à niveau des blocs secours : 25k€
- Mise à niveau des poteaux incendie : 30 k€
- Divers amélioration techniques CVE: 216 k€

Au niveau du **centre de tri** : Plusieurs petits travaux d'amélioration ont été réalisés par Sepur, afin d'améliorer les performances de tri et la sécurité d'exploitation. Le chantier de modernisation du contrôle commande est largement perturbé par les délais d'approvisionnement en composants électroniques.

La perspective de modifier le tri de certaines résines plastiques nécessite d'étudier la modification ou le remplacement de certaines machines, mais il n'est pas certain que cela puisse être réalisé en 2024.

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est estimé à 642 000€ réparti comme suit :

- Montant du Gros Entretien Renouvellement : 198 000€
- Travaux de modernisation du système informatique et vidéosurveillance : 294 000€
- Travaux de sécurité et d'amélioration, 120 000 €

Au niveau **des déchèteries** :

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement en 2024 est estimé à 200k€ réparti comme suit :

- Achat de bennes en renouvellement : 130k€
- Etudes et prestation d'AMO relatives à la création de la déchèterie Gonesse 2 : 70k€

### Gestion de l'administration générale

---

Les crédits consacrés à la gestion de l'administration générale s'élèvent à **1,89 M€** au BP 2024 :

- **1,5 M€** pour le CATI
- **243 K€** sont consacrés au siège dont :
  - 180 K€ lié au parc auto
  - 20 K€ dédiés au réaménagement des locaux ;
  - 13 K€ pour le changement des équipements réseaux ;
  - 10 K€ pour l'évolution serveurs / baie de stockage
  - 20 K€ pour le mobilier
- **100 K€** sont consacrés aux équipements informatiques. Ce budget comprend notamment le changement des équipements de virtualisation au siège.

### La mise en place du « budget vert » en 2024 : qu'est-ce que le « budget vert » ?

Le budget vert constitue une nouvelle classification des dépenses budgétaires et fiscales selon leur impact sur l'environnement et une identification des ressources publiques à caractère environnemental. La France est le premier État au monde à s'être doté, dès 2020, d'un outil d'analyse de l'impact environnemental de son budget. Le but est de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans le pilotage des politiques publiques.

Les dépenses dans le budget vert sont qualifiées en trois types selon leur impact : **favorables, neutres et défavorables**.

Les dépenses sont évaluées selon six objectifs environnementaux, à la fois à un niveau agrégé, comprenant les dépenses relevant de la norme de dépense de l'État et la totalité des dépenses fiscales, et également au niveau de la mission budgétaire, correspondant au vote parlementaire.

- La lutte contre le changement climatique,
- L'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels,
- La gestion de la ressource en eau,
- La transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
- La lutte contre les pollutions,
- La préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

La méthodologie du « budget vert » est évolutive et prend en compte les observations du Parlement et des autres parties prenantes, telles que les institutions spécialisées sur les enjeux environnementaux.

Comme cette évaluation a été élargie pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, le Sigidurs a réalisé l'exercice sur les dépenses d'investissements inscrites au BP 2024 (tableau en annexe).

## 3.2. Financement de l'investissement

Compte-tenu de l'autofinancement généré, le financement des 11,64 M€ d'investissements s'établit comme suit :

En M€	BP 2024
Solde d'exécution reporté	4,14
Virement de la section de fonct.	0,99
Opération d'ordre entre section	3,30
Dotations, fonds divers, réserve	1,30
FCTVA	0,80
Excédent capitalisé	0,50
Subvention d'équipement	1,91
<b>TOTAL</b>	<b>11,64</b>

**Aucun besoin d'emprunt est inscrit au BP 2024.**

Il est toutefois prévu de capitaliser une partie de l'excédent de fonctionnement à hauteur de **500 K€**, au regard d'un manque de recettes dans cette section, dans le cadre du financement des investissements pluriannuels tels qu'exposés dans le cadre du DOB 2024.

Les recettes d'investissement sont constituées principalement des subventions perçues au titre des investissements réalisés qui s'élèvent pour 2024 à **1,9 M€** (travaux CATI et biodéchets), du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), estimées à **800 K€** pour 2024.

### 3.2.1. Amortissements

En M€	BP 2023	BP 2024	Ecart BP 2024 vs 2023	Variation en %
Dotations aux amortissements	3,34	3,30	-0,04	-1,29%

Les dotations aux amortissements nettes sont en baisse entre 2023 et 2024 de - 4 K€ (- 1,29 %) : les prévisions ont été établies par rapport au compte portail Hélios de notre Trésorière.

## ANNEXE 1 : MAQUETTE BP 2024

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023 (avec DM1)	BP 2024
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 040 000,00	992 129,55
022	DEPENSES IMPREVUES	-	-
042	OPERATIONS D'ORDRE EN SECTIONS	3 343 262,38	3 300 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	61 784 045,79	58 715 959,42
012	CHARGES DE PERSONNEL	4 342 300,03	4 637 600,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	978 060,00	354 810,00
66	CHARGES FINANCIERES	1 784 033,48	1 206 209,38
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000 000,00	50 000,00
68	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	800 000,00	30 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>76 071 701,68</b>	<b>69 286 708,35</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2023 (avec DM1)	BP 2024
002	RESULTAT DE FCT REPORTE	14 121 839,66	3 999 307,21
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	71 700,00	210 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	-	-
70	PRODUITS DES SERVICES	13 258 043,35	11 854 372,71
73	IMPOTS ET TAXES	-	-
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	47 333 038,67	49 666 446,09
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANT	250,00	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELLES	1 286 830,00	3 556 582,34
<b>TOTAL</b>		<b>76 071 701,68</b>	<b>69 286 708,35</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2023 (avec DM1)	BP 2024
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	-	-
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-
020	DEPENSES IMPREVUES	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	3 301 145,80	3 429 316,89
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 046 360,00	1 185 000,00
204	SUBVENTIONS VERSEES	-	-
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 033 043,02	6 778 471,97
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	380 000,00	248 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>13 760 548,82</b>	<b>11 640 788,86</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2023 (avec DM1)	BP 2024
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	3 577 286,44	4 140 459,31
021	VIREMENT DE LA SEC. DE FONCT.	2 040 000,00	992 129,55
024	PRODUIT DE CESSION DES IMMO.		
040	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	3 343 262,38	3 300 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, RESERVES	4 800 000,00	1 300 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 908 200,00
16	EMPRUNTS ET DETTES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
<b>TOTAL</b>		<b>13 760 548,82</b>	<b>11 640 788,86</b>

# ANNEXE 2 : BUDGET VERT

Exercice	D/R	I/F	Libellé	PROJET BP 2024	Impact de la dépenses	Objectif environnementaux
2024	D	I	BORNES MOBILE VERRE	5 100,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	22COL002 LOT 2 BA CS ET CARTON	64 584,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	22COL002-LOT 1- BE OM	45 448,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	22COL002-LOT 2- BA verre	118 675,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	22COL002-LOT 1- BE verre	294 532,85	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	22COL002-LOT 1- BE CS	426 108,98	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	22COL002-LOT 1- BE OM	797 483,14	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	PANNEAUX SUR COMPOSTEURS 3 modeles x 500ex	3 500,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	2 roll up refashion	800,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	CALICOTS SAMEDI JARDIN DURABLE X6	1 500,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	SIGNALIETIQUES TOTEMS enrouteur biodechets x 3	2 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	ACOMPAGNEMENT MAITRISE FONCIERE - URBANAE / EGIS	35 000,00	Neutre	
2024	D	I	Acquisition terrain	300 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	ACOMPAGNEMENT MAITRISE FONCIERE - HERRY	25 000,00	Neutre	
2024	D	I	BIOSEAUX BIODECHETS	22 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	DOTATION BIOSEAUX EXPERIMENTATION BIODECHETS	125 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	SACS KRAFT BIODECHETS	52 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	LOT DE 60 BORNES BIODECHETS	144 000,00	Favorable	Lutte contre le changement climatique
2024	D	I	BIODECHET	10 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	BACS AUTRES TERRITOIRES CS	300 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	BACS AUTRES TERRITOIRES OM	420 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	BACS AUTRES TERRITOIRES DV	300 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	TOTEMS DE TRI	15 000,00	Neutre	
2024	D	I	MOBILIER DE BUREAU (20 ESC)	5 000,00	Neutre	
2024	D	I	GROS TRAVAUX DE REAMENAGEMENT (20ESC)	5 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE (20ESC)	5 000,00	Neutre	
2024	D	I	MAITRISE D'OEUVRE CATI	200 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	FRAIS D'ETUDES (CATI)	10 000,00	Neutre	
2024	D	I	CREATION COMPTEUR D EAU ET ELECTRICITE (CATI)	10 000,00	Neutre	
2024	D	I	TRAVAUX DE REHABILITATION (CATI)	1 500 000,00	Favorable	Lutte contre le changement climatique
2024	D	I	GROS TRAVAUX DE MISE AUX NORMES (DECHETERIES)	100 000,00	Favorable	Lutte contre le changement climatique
2024	D	I	INSTAL. GEN., AGENCEMENTS, AMENAG DES CONST.	5 000,00	Neutre	
2024	D	I	AMENAGEMENT BIODECHETS	20 000,00	Favorable	Lutte contre le changement climatique
2024	D	I	MOBILIER AUTRE QUE BUREAU	5 000,00	Neutre	
2024	D	I	FRAIS D'ETUDES ET RECHERCHE	40 000,00	Neutre	
2024	D	I	ACHAT DE VEHICULE	180 000,00	Favorable	Lutte contre le changement climatique
2024	D	I	MOBILIER DE BUREAU (SIEGE)	5 000,00	Neutre	
2024	D	I	ECLAIRAGE PUBLIC USINE	30 000,00	Favorable	Lutte contre le changement climatique
2024	D	I	PC + PORTABLES + ECRANS	60 000,00	Neutre	
2024	D	I	TEL FIXES ET MOBILES / TABLETTES / PDA	1 600,00	Neutre	
2024	D	I	PREVISION INCIDENT MATERIEL	15 000,00	Neutre	
2024	D	I	EVOLUTION SERVEURS / BAIE DE STOCKAGE	15 000,00	Neutre	
2024	D	I	DOCUSIGN CIRIL	10 000,00	Neutre	
2024	D	I	21SVM005 TRAVAUX MODERNISATION DU LOCAL INFORMATIQUE	228 000,00 €	Neutre	
2024	D	I	21SVM005 MAINTENANCE GER	197 640,00 €	Neutre	
2024	D	I	21SVM005 TRAVAUX DE SECURITE ET AMELIORATION	120 000,00 €	Neutre	
2024	D	I	21SVM005 TRAVAUX MODERNISATION DE LA VIDEOSURVEILLANCE	96 000,00 €	Neutre	
2024	D	I	22DTV006 - ACQUISITION BENNES / AUTRES CONTENEURS	130 000,00	Neutre	
2024	D	I	BUREAU D'ETUDES AMO/MOE GONESSE2	70 000,00	Favorable	la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques,
2024	D	I	MOE COUVERTURE ARCHITECTURALE	750 000,00	Favorable	la gestion de la ressource en eau
2024	D	I	19SVE02 - AMO HABILLAG CVÉ	20 000,00	Favorable	la gestion de la ressource en eau
2024	D	I	RELEVÉ DES RESEAUX ET DIAGNOSTICS STRUCTURE	25 000,00	Neutre	
2024	D	I	TRAVAUX MISE EN CONFORMITE DU BREF INCINERATION	50 000,00	Favorable	la lutte contre les pollutions
2024	D	I	TRAVAUX D'ADAPTATION TRAITEMENT DES FUMEES	420 000,00	Favorable	la lutte contre les pollutions
2024	D	I	CONTROLEUR TECHNIQUE BREF	15 000,00	Favorable	la lutte contre les pollutions
2024	D	I	ETUDE HYDROGENE	35 000,00	Neutre	
2024	D	I	TRAVAUX D'AMELIORATION DE CIRCUL ET SIGNAL CVÉ	15 000,00	Neutre	
2024	D	I	STOCK PIECES CVÉ	50 000,00	Neutre	
2024	D	I	MISE EN CONFORMITE DES BAES	25 000,00	Neutre	
2024	D	I	AMO ET COORDINATION SECURISATION SSI CVÉ	25 000,00	Neutre	
2024	D	I	TRAVAUX GENIE CIVIL ET AMELIORATIONS TECHNIQUES	60 000,00	Neutre	
2024	D	I	MISE EN CONFORMITE DES POTEAUX INCENDIE	30 000,00	Neutre	
2024	D	I	BUDGET DE MODERNISATION M22DTV004	108 000,00	Neutre	
2024	D	I	RESEAUX CABLES	10 000,00	Neutre	

